Affiché le 19/10/2022

ID: 013-211300181-20220928-D522022-DE

<u>Département</u> **BOUCHES-DU-RHONE** 

# Publié le 20/10/2022

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – COMMUNE DE CABANNES

## Séance du 28 Septembre 2022

Nombre de Membres en exercice : 27

Nombre de Membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 27

Pour : 27 Contre: 0 Abstention: 0

Date de la convocation :

22 Septembre 2022

Date d'affichage: 22 Septembre 2022

Objet de la délibération 52-2022

Administration Générale :

Désignation du représentant de la commune de Cabannes au sein de la Commission locale d' évaluation des charges transférées (C.L.E.C.T.)

L'an deux mil vingt deux

Et le 28 Septembre

A dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.

**Présents** 

J. HAAS-FALANGA - C. ONTIVEROS - S. LUCZAK - G. BARRIOL

F. BLARQUEZ - M. NOEL - H. JAUBERT - V. LEVEQUE B. BERTRAND - R. BENEJEAN - M. DUMAS - S. LEBELLE

J. DELCOURT - F. CHEILAN - A. RATTIER - J. CHUECOS - M. SOLER

J.L. CLOEZ - N. TARLANT

Excusé(s) ayant donné pouvoir

M. AUGIER à G. BARRIOL

P. PORTE à C. ONTIVEROS

S. REBUFFAT à S. LUCZAK

S. AELVOET à G. MOURGUES

E. SASSI à J. CHUECOS

A. JOUBERT à F. CHEILAN N. LIGNY à J. HAAS FALANGA Absent(s) excusé(s)

Joséfa CHUECOS a été nommée secrétaire de séance

# D 52 -2022 : Administration Générale : Désignation du représentant de la commune de Cabannes au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

### Rapporteur: Le Maire

Dans la cadre du projet du transfert de la compétence à Terre de Provence Agglomération au 1er janvier 2023, il est nécessaire de désigner un représentant de la Commune au sein de la CLECT. Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Hugo JAUBERT.

## Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu l'article L2121-33 du CGCT,

**Vu** la délibération n°80-2020 du 23 juillet 2020 de Terre de Provence Agglomération portant composition de la CLECT et fixant la composition de la CLECT à 1 représentant par commune,

Considérant que le représentant de la commune au sein de la CLECT doit être désigné par le conseil municipal parmi ses membres,

Envoyé en préfecture le 19/10/2022

Reçu en préfecture le 19/10/2022

Publié le 20/10/2022

Affiché le 19/10/2022

ID: 013-211300181-20220928-D522022-DE

**Vu** la proposition de Monsieur le Maire, Et après en avoir délibéré,

# **DÉCIDE**

<u>Article I</u> : de **DESIGNER** Monsieur Hugo JAUBERT représentant de la Commune de Cabannes au sein de la CLECT de Terre de Provence Agglomération,

Article 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision

VOTE

**Pour**: G. Mourgues - J. Haas-falanga - C. Ontiveros - S. Luczak - G. Barriol - M. Augier F. Blarquez - M. Noel - H. Jaubert - P. Porte - V. Leveque - S. Rebuffat - S. Aelvoet B. Bertrand - R. Benejean - M. Dumas - S. Lebelle - E. Sassi - J. Delcourt - F. Cheilan A. Rattier - J. Chuecos - M. Soler - J.L. Cloez - N. Tarlant - A. Joubert - N. Ligny

Contre: 0
Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Gilles MOURGUES

La secrétaire de séance

Ioséfa CHUECOS